

CATEGORIES DE LICENCES – CRITERES D'AGE

Le descriptif des licences, les critères d'âge et d'obtention font l'objet d'un fascicule spécifique disponible auprès de chaque ASK.

Tout recours à la notion d'âge minimum et maximum, dans le cadre de la délivrance de licences et la participation aux épreuves, est basé sur le principe de l'année civile (âge atteint en **2018**), sauf Superkart, Minime et Minikart (âge révolu) ou règlement particulier.

Pour les épreuves et catégories nationales, il se définit comme suit :

- Minikart : 6 ans minimum (âge révolu) – 11 ans.
- Minime : 7 ans minimum (âge révolu) – 11 ans.
- Cadet : 10 – **13 ans.**
- OKJ : 12 – 14 ans.
- Nationale : 12 ans - **16 ans.**
- **Sénior : 14 ans et plus.**
- KZ2 : 15 ans et plus.
- OK : 14 ans et plus.
- Superkart : 18 ans et plus (âge révolu).
- Handikart – entraînement : 10 ans et plus
- Handikart – compétition : 14 ans et plus.
- Catégorie Open : 14 ans et plus (karts sans boîte de vitesses),

15 ans et plus (karts avec boîte de vitesses).

- Coupe de Marque : 14 ans et plus (voir le règlement particulier de la Coupe de marque).
- Catégorie Master : 32 ans et plus pour toutes les catégories fédérales et Coupes de marque.
- Catégorie Gentleman : 45 ans et plus (la catégorie Gentleman sera intégrée à la catégorie Master, avec un classement séparé).

Pour les épreuves internationales, la réglementation en matière d'âge est celle de la CIK/FIA.

Toute personne souhaitant accéder au parc assistance arrivée et/ou au contrôle technique devra être titulaire d'une licence nationale partenaire technique Karting.

(Extrait du RSN 2018)

(Caractères en gras : modifications par rapport à 2017)